

## Profession producteur

### Objectifs :

Savoir mettre en œuvre un projet de production.  
Maîtriser les différents niveaux de relations contractuelles.  
Mettre en place une stratégie de lancement et un rétroplanning de sortie.  
Comprendre les fondamentaux d'une structure de production.

## Programme détaillé :

### **Le cadre juridique et contractuel de la production phonographique**

Introduction : Code de la propriété intellectuelle, Code du travail et gestion collective des droits voisins.

La qualité pour être producteur.

Négocier ses relations contractuelles avec les artistes : un contrat de travail et un contrat de cession de droits (la cession des différents droits d'autoriser, l'extension du champ de la cession de droit avec l'apparition des nouvelles technologies, exclusivité, contreparties, engagements mutuels etc).

Négocier les contrats avec des tiers pour l'exploitation de l'enregistrement.

### **La production**

Gérer une production : montage, budgets, réalisation, fabrication,  
Le métier de producteur, la construction d'un catalogue, les fondamentaux stratégiques.

Appliquer la Convention collective de l'édition phonographique.

Négocier les contrats avec des tiers autour de la production elle-même (musiciens, réalisateurs etc).

Adhérer aux sociétés de gestion collective des droits voisins (SCPP/SPPF) et gérer le code ISRC.

Monter des dossiers de demande d'aides à la production.

## **L'exploitation de la production**

Analyser son marché.

Commercialiser une production : licence, distribution physique et numérique, ventes directes, export, exploitation sous licence d'un enregistrement, fabrication.

Gérer les redevances.

Calculer la rentabilité d'un enregistrement (marge unitaire, prévisionnel et notion de point mort).

Payer les droits de reproduction mécanique et connaître les différents contrats avec la SDRM.

Monter un catalogue et créer un label.

## **La communication dans l'industrie musicale**

Rédiger un plan marketing en intégrant une stratégie web.

Rédiger un plan médias.

Évaluer l'impact des différents médias.

Utiliser les réseaux sociaux, la presse.

Monter des opérations de relations publiques.

**Publics concernés :** toute personne ayant un projet de production phonographique ou de création d'un label, auteurs, compositeurs.

**Prérequis :** avoir un projet musical est préférable.

**Durée :** 5 jour(s) soit 35 heures

**Coût :** 500.00 net (pas de tva sur les formations)

**Fréquence :** environ trois fois par an

**Effectif :** maximum de 16 stagiaires

**Formateurs :** Anne Moreau (avocate), Frédéric Gaudin (Tôt Ou tard), Christian Menez (consultant), Stéphane Laick (directeur, At[h]ome), David Barat (manager/consultant, Bellevue Music).

**Modalités d'évaluation :** quizz, études de cas, mises en situation

**Etude de satisfaction et d'impact :** bilans à chaud et à froid

**Attestation, certificat :** Attestation d'assiduité

**Modalités pédagogiques et moyens techniques :** présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier

**Ouvrage fourni avec la formation :** Les Contrats de la musique (éditions CNM - IRMA) // <https://boutique.cnm.fr/les-contrats-de-la-musique.html>

**Informations complémentaires :** Cours enrichi sur plateforme ENT.

**Public en situation de handicap :** Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de le préciser dans le formulaire de préinsription dans la case concernée et/ou de vous manifester auprès de notre réfèrent handicap par mail : [formations@cnm.fr](mailto:formations@cnm.fr) ou par téléphone au 01 83 75 26 00

**Financement :** dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/>

**Délai d'accès :** selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

**Page web de la formation :** <https://cnm.fr/formations/profession-producteur/>

**Date de dernière mise à jour de cette page :** 04/07/2022.